

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2967

29 octobre 2015

SOMMAIRE

Advantage Luxembourg S.A.	142410	Tiago First Frankfurt Properties Limited S.à r.l.	142396
AEPEP II Master S.à r.l.	142383	Tiago German Properties GmbH	142401
Albertina S.à r.l.	142407	Tiago German Properties GmbH First Frankfurt S.C.S.	142401
Aloco Holding S.à r.l.	142413	Tiago Second Frankfurt Properties Limited S.à r.l.	142404
Commercial Real Estate Investments S.A.	142405	TigerLuxOne Holdco S.C.A.	142404
Erre Nove S.A.	142407	Tinkelman S.A.	142412
Kettman Invest S.A.	142404	Tiretech Sàrl	142413
Metalcom Invest S.à r.l.	142395	T.L.M. S.à r.l.	142394
Nea 15 Global VC S.à r.l.	142370	Tokheim Luxco 2 S.A.	142405
PGM Holdings S.à r.l.	142402	Tokheim Luxco S.A.	142405
Phoenix Investment S.à r.l.	142401	Top Etanche S.A.	142406
Premium Telecommunications Luxembourg S.à r.l.	142395	Tous Bois S.à r.l.	142402
Renardière S.A.	142416	TrackTeo S.A.	142405
SPE III Spinelli S. à r.l.	142400	Trafigura Trade Investments (Luxembourg) S.à r.l.	142406
Star Shoes s.à r.l.	142370	Trek Invest S.A.	142413
Superdome S.A.	142370	Tuskar	142406
Swenen Achitecture & Design S.à r.l.	142382	Twenty One S.A.	142406
Taïko S.A.	142394	Twins Properties S.A.	142413
Team Consult	142407	Unidos do Brasil	142414
Tedev	142409		
Telles Holding S.à r.l.	142397		
Thiam S.A.	142410		
Tiago Berlin Property S.à r.l.	142400		

Star Shoes s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4734 Pétange, 25, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 30.483.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 11 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152530/10.

(150167456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Superdome S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 167.281.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015152531/10.

(150167538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Nea 15 Global VC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 199.954.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the seventh day of September.

Before the undersigned, Maître Henri BECK, a notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

New Enterprise Associates 15, L.P., a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange St., City of Wilmington, Country of Newcastle, Delaware, USA 19801, registered with the Register of the State of Delaware, under file number 5693608,

here represented by Peggy Simon, employee, whose professional address is in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given under private seal,

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is NEA 15 Global VC S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the manager(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's share capital is divided in several classes of shares, labelled Class A to Class J (each a Class of Shares, together the Classes of Shares).

5.2. The Company's share capital is set at seventeen thousand Euro (EUR 17,000.-), represented by:

a) twelve thousand five hundred (12,500) class A shares (each a Class A Share, collectively the Class A Shares) in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each;

b) five hundred (500) class B shares (each a Class B Share, collectively the Class B Shares) in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each;

c) five hundred (500) class C shares (each a Class C Share, collectively the Class C Shares) in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each;

d) five hundred (500) class D shares (each a Class D Share, collectively the Class D Shares) in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each;

e) five hundred (500) class E shares (each a Class E Share, collectively the Class E Shares) in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each;

f) five hundred (500) class F shares (each a Class F Share, collectively the Class F Shares) in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each;

g) five hundred (500) class G shares (each a Class G Share, collectively the Class G Shares) in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each;

h) five hundred (500) class H shares (each a Class H Share, collectively the Class H Shares) in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each;

i) five hundred (500) class I shares (each a Class I Share, collectively the Class I Shares) in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each;

j) five hundred (500) class J shares (each a Class J Share, collectively the Class J Shares) in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each;

all subscribed and fully paid-up.

5.3. The share capital may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.4. The Company shall have a share premium account connected to the share capital account, which shall not be attached to any particular Class of Shares.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence. The right and obligations of the shares belonging to the different Classes of Shares are identical, except to the extent otherwise provided for by the present Articles and the Law.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. The shares are freely transferable between shareholders.

6.4. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.5. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

6.6. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.7. For all other matters, to the extent necessary, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.8. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

Art. 7. Redemption of shares.

7.1. The Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares, and the Class J Shares may be redeemed and cancelled by way of reduction of the share capital of the Company within the limits set forth by the Law and in accordance with the provisions of this article 7. The Class A Shares may not be redeemed.

7.2. Shares shall be redeemed and cancelled by Class of Shares in the reverse alphabetical order.

7.3. In the event of the redemption and cancellation of a whole Class of Shares (in the reverse alphabetical order), the holders of the Class of Shares being redeemed are entitled to an aggregate redemption price (the Redemption Price) in an amount determined by the board of managers or the sole manager, as applicable, and approved by the sole shareholder or general meeting of the shareholders, as applicable. Each holder of shares of the Class of Shares being redeemed shall be entitled to a portion of the Redemption Price in direct proportion to the number of shares held by such holder in said Class of Shares.

7.4. The Redemption Price shall not exceed the Available Amounts (as defined in article 7.5 below) and shall be based on an interim balance sheet of the Company.

7.5. Available Amounts means for the purpose of article 7.4 above the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholders would have been entitled to dividend distributions according to the present Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be redeemed and cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the relevant interim balance sheet of the Company (without, for the avoidance of doubt, any double counting).

III. Management - Representation

Art. 8. Appointment and removal of managers.

8.1. The Company is managed by one or more managers, who need not to be shareholder(s), appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of class A managers and class B managers.

8.2. The manager(s) may be removed at any time, ad nutum (with or without cause), by a resolution of the shareholders.

Art. 9. Powers of the (board of) manager(s).

9.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

9.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or in accordance with article 10.2 of the Articles.

Art. 10. Procedure.

10.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

10.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

10.3. No such convening notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of

the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.

10.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

10.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and among whom one class A manager and one class B manager imperatively. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

10.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

10.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

Art. 11. Representation.

11.1. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager, or if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.

11.2. The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board in accordance with article 9.2 of these Articles and within the limits of such power.

Art. 12. Liability of the managers. The manager(s) shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. General meeting of shareholders

Art. 13. Powers and Voting rights.

13.1. Without prejudice to articles 13.2 and 13.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

13.2. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 14.2 of these Articles and shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

13.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

Art. 14. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.

14.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager of the Company. The single manager, or as the case may be, the board of managers must convene or consult the shareholders following the request of shareholders representing more than one-half of the share capital of the Company.

14.2. The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

14.3. Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

14.4. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

14.5. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

14.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

14.7. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one-half of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the

shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

14.8. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company. However, in no case may the majority oblige any of the shareholders to increase his participation in the Company.

14.9. The shareholders can only change the nationality of the Company by unanimous vote.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 15. Financial year and approval of annual accounts.

15.1. The financial year begins on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31st) of December of each year.

15.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

15.3. Each shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15.4. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice, on the third Monday of June of each year at 10.00 a.m. and if such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

15.5. If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice of the meeting which shall take place within the time limit set forth by the Law.

Art. 16. Statutory / external auditors.

16.1. If there are more than twenty-five shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)).

16.2. To the extent required by Law, the operations of the Company shall be supervised by one or several external auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises).

16.3. The statutory / external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

16.4. The statutory / external auditor(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 17. Allocation of profits.

17.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of the Articles.

17.2. The general meeting of shareholders shall dispose of the balance of the annual net profits, subject to the provisions of the following paragraph 17.3. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

17.3. Any distribution of dividend, including interim dividend distributions, shall be made in accordance with the following:

(a) First, the holders of Class A Shares shall receive dividend distributions with respect to a given year in the amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the par value of the Class A Shares held by them;

(b) then, the holders of Class B Shares shall receive dividend distributions with respect to a given year in the amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the par value of the Class B Shares held by them;

(c) then, the holders of the Class C Shares shall receive dividend distributions with respect to a given year in the amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the par value of the Class C Shares held by them;

(d) then, the holders of the Class D Shares shall receive dividend distributions with respect to a given year in the amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the par value of the Class D Shares held by them;

(e) then, the holders of the Class E Shares shall receive dividend distributions with respect to a given year in the amount of zero point forty per cent (0.40%) of the par value of the Class E Shares held by them;

(f) then, the holders of the Class F Shares shall receive dividend distributions with respect to a given year in the amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the par value of the Class F Shares held by them;

(g) then, the holders of the Class G Shares shall receive dividend distributions with respect to a given year in the amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the par value of the Class G Shares held by them,

(h) then, the holders of the Class H Shares shall receive dividend distributions with respect to a given year in the amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the par value of the Class H Shares held by them;

(i) then, the holders of the Class I Shares shall receive dividend distributions with respect to a given year in the amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the par value of the Class I Shares held by them; and

(j) finally, the holders of the Class J Shares shall receive the remainder of the amount declared to be available for distribution by the board of managers or the sole manager, as applicable, pro-rata to their holding of Class J Shares.

If there are no outstanding Class J Shares, then the provisions of paragraph 17.3. (j) above shall apply mutatis mutandis to the holders of the preceding Class of Shares in the reverse alphabetic order (i.e., the Class I Shares and, once no Class I Shares are in existence, Class H Shares and in such continuation until only Class A Shares are outstanding).

17.4. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following additional conditions:

(a) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(b) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(c) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;

(d) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and

(e) should, after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

18.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

18.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provisions

19.1 Notices and communications may be made or waived, resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

19.2 Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with a meeting of the board of managers may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the board of managers.

19.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

19.4 All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2015.

Subscription and payment

New Enterprise Associates 15, L.P., represented as stated above, subscribes for:

- a) twelve thousand five hundred (12,500) Class A Shares;
- b) five hundred (500) Class B Shares;
- c) five hundred (500) Class C Shares;
- d) five hundred (500) Class D Shares;
- e) five hundred (500) Class E Shares;
- f) five hundred (500) Class F Shares;
- g) five hundred (500) class G Shares;
- h) five hundred (500) class H Shares;
- i) five hundred (500) class I Shares; and
- j) five hundred (500) class J Shares,

and agrees to pay them in full by a contribution in cash of seventeen thousand Euros (EUR 17,000.-) to be entirely allocated to the share capital account of the Company.

The aggregate amount of seventeen thousand euros (EUR 17,000.-) is thus at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1.200.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholders, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as A managers of the Company for an indefinite period:

- Sam COHEN, born on August 23, 1970, in Maryland, United States of America, residing professionally at 1954, Greenspring Drive, Suite 600, Timonium, Maryland, 21093, United States of America; and

- Marie-Claire MOORE, born on July 17, 1964, in Sault Ste. Marie, Canada, residing professionally at 1954, Greenspring Drive, Suite 600, Timonium, Maryland, 21093, United States of America.

2. The following are appointed as B managers of the Company for an indefinite period:

- Xavier GUYARD, born on May 3, 1951, in Paris, France, residing professionally at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Patrick MEUNIER, born on May 9, 1960, in Paris, France, residing professionally at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is located at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Echternach, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le septième jour du mois de septembre.

Par devant le soussigné, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

New Enterprise Associates 15, L.P., une société en commandite constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, dont le siège social est établi à c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange St., City of Wilmington, County of Newcastle, Delaware, USA 19801, immatriculée au Registre de l'Etat du Delaware sous le numéro 5693608,

ici représentée par Peggy Simon, employée privé, de résidence professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée et validée par le mandataire autorisé de la partie comparante et le notaire instrumentant, la procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est NEA 15 Global VC S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance de la Société. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, déterminés librement par le/les

gérant(s), se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et d'autres titres représentatifs de dette ou de capital. Elle pourra prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées et à toutes autres sociétés. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et celles de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toutes autres sociétés ou personnes. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques, moyens légaux et instruments afin de gérer efficacement ses investissements et de se protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social de la Société est divisé en plusieurs classes de parts sociales, dénommées Classe A à Classe J (chacune une Classe de Parts Sociales, et ensemble les Classes de Parts Sociales).

5.2 Le capital social de la Société est fixé à dix-sept mille euros (EUR 17.000,-) représenté par:

a) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A (chacune une Part Sociale de Classe A, collectivement les Parts Sociales de Classe A) sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

b) cinq cents (500) parts sociales de Classe B (chacune une Part Sociale de Classe B, collectivement les Parts Sociales de Classe B) sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

c) cinq cents (500) parts sociales de Classe C (chacune une Part Sociale de Classe C, collectivement les Parts Sociales de Classe C) sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

d) cinq cents (500) parts sociales de Classe D (chacune une Part Sociale de Classe D, collectivement les Parts Sociales de Classe D) sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

e) cinq cents (500) parts sociales de Classe E (chacune une Part Sociale de Classe E, collectivement les Parts Sociales de Classe E) sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

f) cinq cents (500) parts sociales de Classe F (chacune une Part Sociale de Classe F, collectivement les Parts Sociales de Classe F) sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

g) cinq cents (500) parts sociales de Classe G (chacune une Part Sociale de Classe G, collectivement les Parts Sociales de Classe G) sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

h) cinq cents (500) parts sociales de Classe H (chacune une Part Sociale de Classe H, collectivement les Parts Sociales de Classe H) sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

i) cinq cents (500) parts sociales de Classe I (chacune une Part Sociale de Classe I, collectivement les Parts Sociales de Classe I) sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

j) cinq cents (500) parts sociales de Classe J (chacune une Part Sociale de Classe J, collectivement les Parts Sociales de Classe J) sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

toutes souscrites et entièrement libérées.

5.3 Le capital social pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.4 La Société aura un compte de prime d'émission en relation avec le compte de capital social, qui ne sera rattaché à aucune Classe de Parts Sociales en particulier.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale confère à son propriétaire une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes. Les droits et obligations des parts sociales des différentes Classes de Parts Sociales sont identiques, sauf provision contraire des présents Statuts et de la Loi.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.4 Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.5 Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession de parts sociales (inter vivos) aux tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

6.6 Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après notification à ou acceptation par la Société conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

6.7 Pour toutes les autres questions, lorsque cela s'avère nécessaire, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.8 Un registre des associés sera tenu au siège social et peut être consulté par chaque associé qui en exprime la demande.

Art. 7. Rachat de parts sociales.

7.1 Les Parts Sociales de Classe B, Parts Sociales de Classe C, Parts Sociales de Classe D, Parts Sociales de Classe E, Parts Sociales de Classe F, Parts Sociales de Classe G, Parts Sociales de Classe H, Parts Sociales de Classe I et les Parts Sociales de Classe J peuvent être rachetées et annulées par une réduction du capital social de la Société dans les limites fixées par la Loi et conformément aux dispositions de l'article 7. Les Parts Sociales de Classe A ne peuvent pas être rachetées.

7.2 Les parts sociales devront être rachetées et annulées par Classe de Parts Sociales dans l'ordre alphabétique inversé.

7.3 En cas de rachat et annulation de toute une Classe de Parts Sociales (dans l'ordre alphabétique inversé), les propriétaires de la Classe de Parts Sociales rachetée ont droit à un prix de rachat total (le Prix de Rachat), d'un montant déterminé par le conseil de gérance ou le gérant unique, selon le cas, et approuvé par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés selon le cas. Chaque propriétaire de parts sociales de la Classe de Parts Sociales rachetée aura droit à une part du Prix de Rachat directement proportionnelle au nombre de parts sociales de ladite Classe de Parts Sociales qu'il détient.

7.4 Le Prix de Rachat ne doit pas être supérieur aux Montants Disponibles (tel que défini à l'article 7.5 ci-dessous), et doit être basé sur un bilan intérimaire de la Société.

7.5 Montants Disponibles signifie, pour les besoins de l'article 7.4 ci-dessus, le montant total des bénéfices nets de la Société (incluant les bénéfices reportés), dans la mesure où les associés auraient eu droit à des distributions de dividendes conformément aux dispositions des présents Statuts, augmentés (i) de toute réserve librement distribuable (en tout état de cause, incluant la réserve de prime d'émission) et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en rapport avec les Classes de Parts Sociales rachetées et annulées, mais réduits par (i) toute perte (incluant les pertes reportées) et (ii) toute somme affectée à la/aux réserve(s) conformément aux dispositions de la Loi ou des Statuts, chaque fois tel que décrit dans le bilan intérimaire concerné de la Société (en tout état de cause, sans double comptage).

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Nomination et révocation des gérants.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de gérants de classe A et de gérants de classe B.

8.2 Le ou les gérant(s) est/sont révocable(s) à n'importe quel moment ad nutum (avec ou sans raison) par une résolution des associés.

Art. 9. Pouvoirs du gérant/conseil de gérance.

9.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du gérant unique ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

9.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.2 des Statuts.

Art. 10. Procédure.

10.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

10.2 Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

10.3 Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

10.4 Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, soit en original ou par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

10.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, et parmi eux au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

10.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

10.7 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

Art. 11. Représentation.

11.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

11.2 La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil conformément à l'article 9.2. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

12. Responsabilité des gérants. Le/les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs et Droits de vote.

13.1 Sans préjudice des articles 13.2 et 13.4 des présents Statuts, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

13.2 Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par voie de résolutions circulaires. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 14.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.3 Chaque associé a des droits de vote proportionnels à sa participation. Chaque part sociale donne droit à un vote.

13.4 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Art. 14. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

14.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

14.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

14.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

14.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues aux lieux et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

14.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

14.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (associé ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

14.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

14.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité ne peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

14.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 15. Exercice social et approbation des comptes annuels.

15.1 L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance doit dresser le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaires (s'il y en a) et des associés envers la Société.

15.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin à 10h00 du matin et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

15.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation de l'assemblée qui se tiendra dans le délai imparti par la Loi.

Art. 16. Commissaire / Réviseur d'entreprise.

16.1 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires.

16.2 Quand la Loi le requiert, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

16.3 Le(s) commissaire(s) / réviseur(s) d'entreprises sera (seront) élu(s) pour une durée maximum de 6 ans et sera (seront) rééligibles.

16.4 Le(s) commissaire(s) / réviseur(s) d'entreprises sera (seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés de la Société qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 17. Affectation des bénéfices.

17.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5 des Statuts.

17.2 L'assemblée générale des associés décidera de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels, selon les provisions du paragraphe 17.3 suivant. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

17.3 Toute distribution de dividendes, distributions de dividendes intérimaires incluses, doivent être effectuées conformément aux dispositions suivantes:

(a) Premièrement, les propriétaires de Parts Sociales de Classe A recevront des distributions de dividende, pour une année donnée, d'un montant de zéro virgule soixante pour cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A détenues par eux;

(b) puis, les propriétaires de Parts Sociales de Classe B recevront des distributions de dividende, pour une année donnée, d'un montant de zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B détenues par eux;

(c) ensuite, les propriétaires de Parts Sociales de Classe C recevront des distributions de dividende, pour une année donnée, d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C détenues par eux;

(d) les propriétaires de Parts Sociales de Classe D recevront des distributions de dividende, pour une année donnée, d'un montant de zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D détenues par eux;

(e) les propriétaires de Parts Sociales de Classe E recevront des distributions de dividende, pour une année donnée, d'un montant de zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale de la Part Sociale de Classe E détenues par eux;

(f) les propriétaires de Parts Sociales de Classe F recevront des distributions de dividende, pour une année donnée, d'un montant de zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F détenues par eux;

(g) les propriétaires de Parts Sociales de Classe G recevront des distributions de dividende, pour une année donnée, d'un montant de zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G détenues par eux;

(h) les propriétaires de Parts Sociales de Classe H recevront des distributions de dividende, pour une année donnée, d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H détenues par eux;

(i) les propriétaires de Parts Sociales de Classe I recevront des distributions de dividende, pour une année donnée, d'un montant de zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe I détenues par eux; et

(j) enfin, les propriétaires de Parts Sociales de Classe J recevront le solde du montant déclaré disponible pour distribution par le conseil de gérance ou le gérant unique, selon le cas, au prorata de leur détention de Parts Sociales de Classe J.

S'il ne reste pas de Parts Sociales de Classe J, les dispositions du paragraphe 17.3 (j) ci-dessus s'appliquent mutatis mutandis aux propriétaires de parts sociales de la Classe de Parts Sociales précédente dans l'ordre alphabétique inversé (soit, les Parts Sociales de Classe I et, s'il n'y a plus de Parts Sociales de Classe I, les Parts Sociales de Classe H, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il ne reste que les Parts Sociales de Classe A).

17.4 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions supplémentaires suivantes:

(a) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;

(b) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(c) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société; et

(d) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés;

(e) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution s'avère être inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

18.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

18.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chaque associé dans la Société.

VII. Dispositions générales

19.1 Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les résolutions peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

19.2 Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du conseil de gérance peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le conseil de gérance.

19.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

19.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société commencera à la date du présent acte et prendra fin le trente-et-un (31) décembre 2015.

Souscription et libération

New Enterprise Associates 15, L.P., représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit à:

- a) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe A;
- b) cinq cents (500) Parts Sociales de Classe B;
- c) cinq cents (500) Parts Sociales de Classe C;

- d) cinq cents (500) Parts Sociales de Classe D;
- e) cinq cents (500) Parts Sociales de Classe E;
- f) cinq cents (500) Parts Sociales de Classe F;
- g) cinq cents (500) Parts Sociales de Classe G;
- h) cinq cents (500) Parts Sociales de Classe H;
- i) cinq cents (500) Parts Sociales de Classe I; et
- j) cinq cents (500) Parts Sociales de Classe J,

et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire de dix-sept mille euros (EUR 17.000,-) qui seront entièrement alloués au compte de capital social de la Société.

Le montant total de dix-sept mille euros (EUR 17.000,-) est à la libre disposition de la Société et la preuve en a été apportée au notaire instrumentant.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Résolutions de l'associé

Immédiatement après la constitution de la Société, son associé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

Les personnes suivantes sont nommées gérants A de la Société pour une durée indéterminée:

- Sam COHEN, né le 23 août 1970, au Maryland, Etats-Unis d'Amérique, dont l'adresse professionnelle se situe au 1954, Greenspring Drive, Suite 600, Timonium, Maryland, 21093 Etats-Unis d'Amérique; et

- Marie-Claire MOORE, née le 17 juillet 1964, à Sault Ste. Marie, Canada, dont l'adresse professionnelle se situe au 1954, Greenspring Drive, Suite 600, Timonium, Maryland, 21093 Etats-Unis d'Amérique.

Les personnes suivantes sont nommées gérants B pour une durée indéterminée:

- Xavier GUYARD, né le 3 mai 1951 à Paris, France, dont l'adresse professionnelle se situe au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Patrick MEUNIER, né le 9 mai 1960 à Paris, France, dont l'adresse professionnelle se situe au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social de la Société est établi au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite, le notaire le signe avec le représentant de la partie comparante.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 08 septembre 2015. Relation: GAC/2015/7549. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 16 septembre 2015.

Référence de publication: 2015154118/682.

(150169352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Swenen Achitecture & Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4437 Soleuvre, 195-197, rue de Differdange.

R.C.S. Luxembourg B 129.118.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015152532/9.

(150167312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

AEPEP II Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 199.944.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first day of August,
Before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg

THERE APPEARS:

Ares European Property Enhancement Acquisition II, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 10 New Burlington Street, 6th floor, London, United Kingdom, W1S 3BE, and registered with the Companies House under number LP 16659 (the Sole Shareholder),

represented by Allen & Overy, société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, itself represented by Jean-Marie Bontemps, lawyer, residing professionally in Luxembourg-City, by virtue of a proxy given under private seal.

The power of attorney of the Sole Shareholder, after having been initialled ne varietur by the proxyholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it hereby declares to incorporate:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name AEPEP II Master S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation, securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

3.2. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property including the direct or indirect acquisition, development, holding, promotion, management, sale and/or lease of real estate or moveable property, in the Grand Duchy of Luxembourg or elsewhere.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities.

3.4. The Company may acquire participations in loans and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds an interest or a participation or which are members of its group, in particular by granting loans (including on interest-free terms), facilities, security interests over its assets or give guarantees in any form and for any term whatsoever, grant securities in favour of

third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company and provide them with any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets. The Company may also issue any type of preferred equity certificates.

3.5. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.6. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting its sole shareholder.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) represented by:

- (a) 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares (the Ordinary Shares);
- (b) 0 (zero) class A shares (the Class A Shares);
- (c) 0 (zero) class B shares (the Class B Shares);
- (d) 0 (zero) class C shares (the Class C Shares);
- (e) 0 (zero) class D shares (the Class D Shares);
- (f) 0 (zero) class E shares (the Class E Shares);
- (g) 0 (zero) class F shares (the Class F Shares);
- (h) 0 (zero) class G shares (the Class G Shares);
- (i) 0 (zero) class H shares (the Class H Shares); and
- (j) 0 (zero) class I shares (the Class I Shares),

each having a nominal value of EUR 1 (one euro) and having their rights and obligations as set out in these Articles (the Shares). The Ordinary Shares, the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares and the Class I Shares, are collectively referred to as the Classes of Shares, each being a Class of Share. Each Ordinary Share has been subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder adopted in the manner required for amendment of these Articles. The sole shareholder may create as many additional classes of shares as the Company may need for the purpose of its investment activity.

5.3. The sole shareholder may contribute Capital Surplus to the Company and except as set out in these Articles amounts so contributed shall be freely distributable. Capital Surplus shall mean the amounts (a) contributed by the shareholder(s) to the Company without any shares being issued in exchange, and (b) allocated in the accounts of the Company to the non-share contribution account (account 115 "capital contribution without the issuance of new shares" of the Luxembourg standard chart of account of 10 June 2009).

Art. 6. Shares.

6.1. The Company will not have more than one shareholder.

Except as otherwise provided in these Articles, each Share confers the right to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.2. A transfer of Shares will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Law.

6.3. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by the sole shareholder.

6.4. In the course of any given financial year, the Company may redeem any Class of Shares within the limits set forth by the Law and subject to these Articles, by way of share capital reduction through a repurchase and the immediate cancellation of the repurchased Shares (being in each case a Share Redemption) at a redemption/repurchase price as determined by the board of managers and approved by the sole shareholder (the Redemption Price).

6.5. Share Redemptions in accordance with these Articles are permitted provided that: (i) a Class of Shares is always redeemed/repurchased in full, it being understood that the Ordinary Shares shall be the last Class of Shares to be redeemed, (ii) the net assets of the Company, as evidenced in the interim accounts of the Company to be prepared by the board of managers, are not, or following the Share Redemption would not become, lower than the amount of the share capital of the Company plus the reserves which may not be distributed pursuant to the Law and/or these Articles, and (iii) the

Redemption Price does not exceed the amount of profits of the current financial year plus any profits carried forward and any amounts drawn from the Company's reserves available for such purpose, less any losses of the current financial year, any losses carried forward and sums to be allocated in reserve pursuant to the Law and these Articles of Association.

6.6. Share Redemptions shall be made in the reverse alphabetical order, i.e. starting with the Class I Shares and ending with the Class A Shares. The Ordinary Shares may be redeemed only after the redemption of all the other Classes of Shares.

6.7. Upon a Share Redemption the sole shareholder shall be entitled with respect to the Class of Shares being redeemed to the Available Amount (or such other amount resolved by the sole shareholder and the board of managers provided however that such other amount shall never be higher than the Available Amount), in each case determined on the basis of interim accounts of the Company as at a date no earlier than two months prior to the date of the Share Redemption, provided that:

(1) in case of redemption/repurchase of Classes of Shares other than Ordinary Shares, the Redemption Price may include Capital Gain Profits (including carried forward Capital Gain Profits), but shall not include Income Profits.

(2) in case of redemption/repurchase of the Ordinary Shares, the Redemption Price may include Income Profits allocated to Ordinary Shares (including carried forward Income Profits) and Remaining Profits (including carried forward Remaining Profits), but shall not include Capital Gain Profits.

6.8. For the avoidance of doubt, amounts shall be due and payable to the sole shareholder upon approval and completion of the relevant Share Redemption.

6.9. In these Articles the following capitalised terms shall, unless the context otherwise requires, have the following meanings:

Available Amount in relation to each Class of Shares other than Ordinary Shares that is the subject of a Share Redemption means the total amount of Capital Gain Profits of the Company (including carried forward Capital Gain Profits) to the extent the sole shareholder would have been entitled to a dividend distribution in respect of such Class of Shares pursuant to article 14 of these Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including special capital reserve account and/or Capital Surplus and/or issuance premium), and (ii) as the case may be the amount of the share capital reduction relating to the Class of Shares, but reduced by (x) any losses (including carried forward losses) of the Company for the relevant period, and (z) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of these Articles, each time as set out in the relevant interim accounts (without any double counting). For the avoidance of doubt, the Available Amount may not include any Income Profits (including carried forward Income Profits).

Capital Gain Profits means all distributable profits (being amounts other than Income Profits) derived by the Company from capital gains in respect of the Company's assets and investments, including but not limited to capital gains, liquidation profits and sale proceeds.

Income Profits means all distributable profits derived by the Company from income in respect of the Company's assets and investments including, but not limited to dividends, interest and any gains which constitute income for United Kingdom tax purposes.

Remaining Profits means any profits other than Income Profits and Capital Gain Profits.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or several managers appointed by a resolution of the sole shareholder which sets the term of their office. In case more than one manager is appointed, the managers shall constitute the board of managers. The managers need not be shareholder(s). The sole shareholder may appoint managers of two different classes, being class A managers (the Class A Manager(s)) and class B managers (the Class B Manager(s)).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason), by a resolution of the sole shareholder.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the sole shareholder fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, by the board of managers.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice, provided that all such meetings shall take place in Luxembourg.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members attending are Luxembourg residents, including, at least one Class A Manager and one Class B Manager in the event that different classes of managers have been appointed. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast, provided that if classes of managers have been appointed at least one Class A Manager and one Class B Manager have approved such resolutions. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman or by any two managers or, if applicable, by one Class A Manager and one Class B Manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by any two managers or, if applicable, by one Class A Manager and one Class B Manager, or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the joint signatures of any two managers or, if Class A Managers and Class B Managers have been appointed, by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager, or by the joint or sole signatures of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. Sole shareholder resolutions

Art. 12. Powers, voting rights and form.

12.1. The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. The sole shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him.

12.3. As there will not be more than one shareholder in the Company, the decisions of the sole shareholder may be taken in writing, in accordance with article 193 of the Law.

12.4. Any amendments of the articles of incorporation shall be resolved by the sole shareholder.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 13. Financial year and balance sheet.

13.1. The financial year of the Company shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

13.2. Each year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and sole shareholder towards the Company.

13.3. The sole shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the report of the statutory auditor(s), if any, at the registered office.

Art. 14. Allocation of Profits.

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve has reached an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

14.2. Without prejudice to the calculation of the amounts to be paid in respect of a Class of Shares upon a Share Redemption as set out in Article 6, the Income Profits shall be paid on the Ordinary Shares.

14.3. The Capital Gain Profits shall be distributed in respect of the Classes of Shares other than Ordinary Shares, in accordance with the following (such dividend rights insofar as they refer to a percentage of nominal value being preferred cumulative annual dividend rights):

(1) first, an amount equal to 0.10% of the aggregate nominal value of the Class A Shares shall be paid on the Class A Shares annually;

(2) second, an amount equal to 0.15% of the aggregate nominal value of the Class B Shares shall be paid on the Class B Shares annually;

(3) third, an amount equal to 0.20% of the aggregate nominal value of the Class C Shares shall be paid on the Class C Shares annually;

(4) fourth, an amount equal to 0.25% of the aggregate nominal value of the Class D Shares shall be paid on the Class D Shares annually;

(5) fifth, an amount equal to 0.30% of the aggregate nominal value of the Class E Shares shall be paid on the Class E Shares annually;

(6) sixth, an amount equal to 0.35% of the aggregate nominal value of the Class F Shares shall be paid on the Class F Shares annually;

(7) seventh, an amount equal to 0.40% of the aggregate nominal value of the Class G Shares shall be paid on the Class G Shares annually;

(8) eighth, an amount equal to 0.50% of the aggregate nominal value of the Class H Shares shall be paid on the Class H Shares annually; and

(9) ninth, any remaining Capital Gain Profits shall be paid on the Class I Shares annually.

14.4. If all the Class I Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (1) to (8) will be paid to the holders of the Class H Shares on a pro rata and pari passu basis.

If all the Class I Shares and Class H Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (1) to (7) will be paid to the holders of the Class G Shares on a pro rata and pari passu basis.

If all Class I Shares, Class H Shares and Class G Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (1) to (6) will be paid to the holders of the Class F Shares on a pro rata and pari passu basis.

If all the Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares and Class F Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (1) to (5) will be paid to the holders of the Class E Shares on a pro rata and pari passu basis.

If all the Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares and Class E Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (1) to (4) will be paid to the holders of the Class D Shares on a pro rata and pari passu basis.

If all the Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares and Class D Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (1) to (3) will be paid to the holders of the Class C Shares on a pro rata and pari passu basis.

If all the Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares and Class C Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (1) to (2) will be paid to the holders of the Class B Shares on a pro rata and pari passu basis.

If all the Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares, Class C Shares and Class B Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payment pursuant to step (1) will be paid to the holders of the Class A Shares on a pro rata and pari passu basis.

14.5. Any Remaining Profits shall be distributed on the Ordinary Shares.

14.6. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i.) interim accounts are drawn up by the board of managers;

(ii.) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including Capital Surplus and share issuance premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii.) the decision to pay interim dividends is taken by the board of managers and the sole shareholder within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv.) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v.) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the sole shareholder must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be a shareholder, appointed by a resolution of the sole shareholder which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the sole shareholder or by law, the liquidators shall be vested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

15.2. The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the sole shareholder.

VII. General provision

Art. 16. General Provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2015.

Subscription - Payment

Thereupon, Ares European Property Enhancement Acquisition II, L.P., represented as stated above, declares to subscribe for all 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares, with a par value of EUR 1 (one euro) each.

The shares have all been fully paid up by way of a contribution in cash, so that the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred) is as of now at the free disposal of the Company.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its incorporation is estimated at 1,500.- euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder has passed the following resolutions:

(a) initially, set the number of managers of the Company at four (4);

(b) appoint:

- Anne Delord born on 22 February 1974 in Paris, France, professionally residing at 43 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, as manager of the Company, for an indefinite period;

- Francois Georges born on 20 March 1967, in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, professionally residing at 29 Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, as manager of the Company, for an indefinite period;

- Godfrey Abel born on 2 July 1960 in Brixworth, United Kingdom, professionally residing at 30 rue de Crecy L-1364, Luxembourg, as manager of the Company, for an indefinite period; and

- Alastair McDonnell born on 27 January 1978 in Antrim, Ireland, professionally residing at 10 New Burlington Street, London W1S 3BE, United Kingdom, as manager of the Company for an indefinite period; and

(c) set the registered office of the Company at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente-et-unième jour d'août,

par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

COMPARAIT

Ares European Property Enhancement Acquisition II, L.P., un limited partnership constitué selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 10 New Burlington Street, 6th floor, Londres, Royaume-Uni, W1S 3BE, et immatriculé auprès du registre de la Companies House sous le numéro LP 16659 (l'Associé Unique),

représentée par Allen & Overy, société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, elle-même représentée par Jean-Marie Bontemps, juriste, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

La procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination AEPEP II Master S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Sièges social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, militaire économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société pourra accomplir toutes les opérations en relation directe ou indirecte avec la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers (y compris les produits dérivés) représentant des droits de propriété, des créances ou des titres transférables émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

3.2. La Société peut exercer toute activité commerciale, financière, ou industrielle et effectuer toute transaction relative à des biens immobiliers ou meubles incluant l'acquisition directe ou indirecte, le développement, la détention, la promotion, la gestion, la cession et/ou la location de biens immobiliers ou meubles, au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations et d'autres titres représentatifs de dettes et/ou de titres représentatifs du capital.

3.4. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir toute sorte d'assistance financière directe et/ou indirecte aux sociétés et/ou entreprises dans lesquelles elle possède un intérêt ou une participation ou qui sont membres de son groupe, en particulier en consentant des prêts (y compris des prêts sans intérêts), des crédits, des sûretés sur ses actifs ou consentir des garanties sous toute forme et tout terme ou consentir des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société et leur fournir tout conseil et assistance sous toute forme, y compris des services de trésorerie. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs. La Société pourra aussi émettre tout type de preferred equity certificates.

3.5. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.6. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à l'immobilier ou à la propriété mobilière, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'associé unique.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est établi à 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros), représenté par:

- (a) 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires);
- (b) 0 (zéro) part sociale de catégorie A (les Parts Sociales de Catégorie A);
- (c) 0 (zéro) part sociale de catégorie B (les Parts Sociales de Catégorie B);
- (d) 0 (zéro) part sociale de catégorie C (les Parts Sociales de Catégorie C);
- (e) 0 (zéro) part sociale de catégorie D (les Parts Sociales de Catégorie D);
- (f) 0 (zéro) part sociale de catégorie E (les Parts Sociales de Catégorie E);
- (g) 0 (zéro) part sociale de catégorie F (les Parts Sociales de Catégorie F);
- (h) 0 (zéro) part sociale de catégorie G (les Parts Sociales de Catégorie G);

(i) 0 (zéro) part sociale de catégorie H (les Parts Sociales de Catégorie H); et

(j) 0 (zéro) part sociale de catégorie I (les Parts Sociales de Catégorie I).

chacune ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) et ayant leurs droits et obligations tels qu'établis dans les présents Statuts (les Parts Sociales). Les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H, et les Parts Sociales de Catégorie I, sont collectivement désignées comme les Catégories de Parts Sociales, chacune étant une Catégorie de Part Sociale. Chaque Part Sociale a une valeur nominale de 1 EUR (un euro), et chaque Part Sociale a été souscrite et intégralement libérée.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique adoptée selon les formes requises pour la modification de ces Statuts. L'associé unique pourra créer autant de catégories de parts sociales supplémentaires que la Société le requière dans le cadre de son activité d'investissement.

5.3. L'associé unique peut effectuer des apports à la Société en capitaux propres, et sauf indication contraire des présents Statuts, et les montants ainsi apportés seront librement distribuables. Apport en Capitaux Propres signifie les montants (a) apportés par l(es) associé(s) à la Société sans qu'aucune part sociale ne soit émise en contrepartie, et (b) alloués aux comptes de la Société, au compte d'apports en capitaux propres (compte 115 «apports en capitaux propres non rémunéré par des titres» du plan comptable normalisé du Luxembourg du 10 juin 2009).

Art. 6. Parts sociales.

6.1. La Société n'aura pas plus d'un associé.

Sauf disposition contraire des présents Statuts, chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.2. La cession de Parts Sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.3. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par l'associé unique.

6.4. Au cours de tout exercice financier, la Société pourra racheter toute Catégorie de Parts Sociales dans les limites fixées par la Loi et par les présents Statuts, par le moyen d'une réduction de capital social grâce à un rachat et à l'annulation immédiate des Parts Sociales rachetées (étant dans tous les cas un Rachat de Parts Sociales) à un prix de remboursement/rachat tel que déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'associé unique (le Prix de Rachat).

6.5. Les Rachats de Parts Sociales conformément aux présents Statuts sont permis à condition que: (i) une Catégorie de Parts Sociales soit toujours rachetée en intégralité, étant entendu que les Parts Sociales Ordinaires soient la dernière Catégorie de Parts Sociales à être rachetée, (ii) l'actif net de la Société, tel que présenté dans les comptes intermédiaires de la Société devant être préparés par le conseil de gérance, ne soit pas, ou suite au Rachat de Parts Sociales ne devienne pas, inférieur au montant du capital social de la Société augmenté des réserves indisponibles conformément à la Loi et/ou aux présents Statuts, et (iii) le Prix de Rachat n'excède pas le montant des profits de l'exercice financier actuel augmentés des reports bénéficiaires et de tout montant provenant des réserves de la Société disponibles à cet effet, après déduction de toute perte survenue lors de l'exercice financier actuel, toute perte reportée et de toute somme devant être affectée en réserve conformément à la Loi et aux présents Statuts.

6.6. Les Rachats de Parts Sociales doivent être effectués dans l'ordre alphabétique inverse, i.e en débutant par les Parts Sociales de Catégorie I et en terminant par les Parts Sociales de Catégorie A. Les Parts Sociales Ordinaires ne pourront être rachetées qu'après le rachat de toutes les autres Catégories de Parts Sociales.

6.7. Lors d'un Rachat de Parts Sociales l'associé unique aura droit, eu égard aux Catégories de Parts Sociales rachetées, au Montant Disponible (ou tout autre montant décidé par l'associé unique et le conseil de gérance, à condition toutefois qu'un tel montant n'excède jamais le Montant Disponible), dans tous les cas déterminé sur la base des comptes intermédiaires de la Société à une date non antérieure de plus de deux mois préalablement à la date de Rachat des Parts Sociales, si:

(1) dans le cas d'un remboursement/rachat des Catégories de Parts Sociales autres que des Parts Sociales Ordinaires, le Prix de Rachat peut inclure les Bénéfices de Plus-Values (y compris les reports de Bénéfices de Plus-Value), mais ne comprendra pas les Bénéfices de Revenus.

(2) dans le cas d'un remboursement/rachat des Catégories de Parts Sociales autres que des Parts Sociales Ordinaires, le Prix de Rachat peut inclure les Bénéfices de Revenus attribués aux Parts Sociales Ordinaires (y compris les reports de Bénéfices de Revenus) et les Bénéfices Restants (y compris les reports de Bénéfices Restants), mais ne comprendra pas les Bénéfices de Plus-Value.

6.8. Dans le souci d'éviter toute ambiguïté, les montants sont dus et payable à l'associé unique après approbation et réalisation du Rachat de Parts Sociales concerné.

6.9. Dans les présents Statuts, les termes en majuscule suivants devront, sauf indication contraire du contexte, avoir le sens suivant:

Montant Disponible en relation avec toute Catégorie de Parts Sociales autre que les Parts Sociales Ordinaires sujettes à un Rachat de Parts Sociales signifie le montant total des Bénéfices de Plus-Value de la Société (incluant les reports de

Bénéfices de Plus-Value) dans la mesure où l'associé unique aurait eu droit à un dividende relatif à une telle Catégorie de Parts Sociales conformément à l'article 14 des présents Statuts, augmenté de (i) toute réserve librement distribuable (y compris un compte de réserve spéciale de capital et/ou l'Apport en Capitaux Propres et/ou la prime d'émission), et (ii) le cas échéant, le montant de la réduction de capital social relatif à la Catégorie de Parts Sociales, mais déduit de (x) toute pertes (y compris les pertes reportées) de la Société pour la période concernée, et de (z) toute somme à affecter en réserve (s) conformément aux exigences de la Loi ou des présents Statuts, dans tous les cas tel qu'établi dans les comptes intermédiaires concernés (sans double comptabilisation). Afin d'éviter toute ambiguïté, le Montant Disponible ne peut pas inclure les Bénéfices de Revenus (y compris les reports de Bénéfices de Revenus).

Bénéfices de Plus-Value signifie tout bénéfice distribuable (pour des montants autres que les Bénéfices de Revenus) réalisé par la Société grâce à des plus-values réalisées générées par les actifs de la Société et par ses investissements, notamment les plus-values, les boni liquidation et les produits de vente.

Bénéfices de Revenus signifie tout bénéfice distribuable réalisé par la Société grâce à des revenus générés par les actifs de la Société et par ses investissements, notamment les dividendes, intérêts et tout autre gain constituant un revenu aux fins de la fiscalité du Royaume-Uni.

Bénéfices Restants signifie tout bénéfice autre que les Bénéfices de Revenus et les Bénéfices de Plus-Value.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique qui fixe le terme de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment un conseil de gérance. Les gérants n'ont pas besoin d'être associé (s). L'associé unique peut nommer des gérants de deux catégories différentes, étant les gérants de catégorie A (le(s) Gérant (s) de Catégorie A) et les gérants de catégorie B (le(s) Gérant(s) de Catégorie B).

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) par une décision de l'associé unique.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'associé unique par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que les intérêts de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, à condition que ces réunions soient tenues au Luxembourg.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants réside au Luxembourg et comprend, au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B dans le cas où différentes catégories de gérants auraient été nommées. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix exprimées à condition que si des catégories de gérants ont été nommées, qu'au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B aient approuvé ces résolutions. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou deux gérants ou, le cas échéant, un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être délivrés au cours de procédures judiciaires ou autre, doivent être signés par le président ou par deux gérants ou, le cas échéant, par un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B ou par toute personne dûment nommée à cette fin par le conseil de gérance.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou par télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la signature du gérant unique ou, si plusieurs gérants sont nommés, par la signature conjointe de deux gérants, ou, si des Gérants de Catégorie A et des Gérants de Catégorie B sont nommés, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B, ou par la ou les signature(s) individuelles ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Résolutions de l'associé unique

Art. 12. Pouvoirs, droits de vote et forme.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. L'associé unique pourra se faire représenter en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

12.3. Vu que la Société n'aura pas plus d'un associé, les décisions de l'associé unique pourront être prises par écrit, conformément à l'article 193 de la Loi.

12.4. Toute modification des statuts devra être décidée par l'associé unique.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 13. Exercice social et bilan.

13.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

13.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte des profits et pertes de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, auditeur(s) (s'il y en a) et de l'associé unique envers la Société.

13.3. L'associé unique peut prendre connaissance de l'inventaire, du bilan et du rapport du (des) commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, au siège social de la Société.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

14.2. Sans préjudice du calcul des montants à payer relatifs à une Catégorie de Parts Sociales d'une Rachat de Parts Sociales tel qu'établi dans l'Article 6, les Bénéfices de Revenus doivent être payés sur les Parts Sociales Ordinaires.

14.3. Les Bénéfices de Plus-Value sont distribués selon les Catégories de Parts Sociales autres que les Parts Sociales Ordinaires, en accord avec les dispositions suivantes:

(1) En premier lieu, un montant égal à 0.10% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Catégorie A est payé sur les Parts Sociales de Catégorie A annuellement;

(2) En deuxième lieu, un montant égal à 0.15% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Catégorie B est payé sur les Parts Sociales de Catégorie B annuellement;

(3) En troisième lieu, un montant égal à 0.20% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Catégorie C est payé sur les Parts Sociales de Catégorie C annuellement;

(4) En quatrième lieu, un montant égal à 0.25% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Catégorie D est payé sur les Parts Sociales de Catégorie D annuellement;

(5) En cinquième lieu, un montant égal à 0.30% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Catégorie E est payé sur les Parts Sociales de Catégorie E annuellement;

(6) En sixième lieu, un montant égal à 0.35% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Catégorie F est payé sur les Parts Sociales de Catégorie F annuellement;

(7) En septième lieu, un montant égal à 0.40% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Catégorie G est payé sur les Parts Sociales de Catégorie G annuellement;

(8) En huitième, un montant égal à 0.50% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Catégorie H est payé sur les Parts Sociales de Catégorie H annuellement; et

(9) En neuvième lieu, tout Bénéfice de Gains en Capital restant est payé sur les Parts Sociales de Catégorie I annuellement.

14.4. Si toutes les Parts Sociales de Catégorie I sont rachetées et annulées, tous les Bénéfices de Plus-Value restant postérieurement au paiement conformément aux étapes (1) à (8) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie H au pro rata et sur une base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Catégorie I et Parts Sociales de Catégorie H sont rachetées et annulées, tous les Bénéfices de Plus-Value restant postérieurement au paiement conformément aux étapes (1) à (7) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie G au pro rata et sur une base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Catégorie I, de Parts Sociales Catégorie H et Parts Sociales de Catégorie G sont rachetées et annulées, tous les Bénéfices de Plus-Value restant postérieurement au paiement conformément aux étapes (1) à (6) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie F au pro rata et sur une base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Catégorie I, Parts Sociales de Catégorie H, Parts Sociales de Catégorie G et Parts Sociales de Catégorie F sont rachetées et annulées, tous les Bénéfices de Plus-Value restant postérieurement au paiement conformément aux étapes (1) à (5) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie E au pro rata et sur une base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Catégorie I, Parts Sociales de Catégorie H, Parts Sociales de Catégorie G, Parts Sociales de Catégorie F et Parts Sociales de Catégorie E sont rachetées et annulées, tous les Bénéfices de Plus-Value restant postérieurement au paiement conformément aux étapes (1) à (4) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie D au pro rata et sur une base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Catégorie I, Parts Sociales de Catégorie H, Parts Sociales de Catégorie G, de Parts Sociales Catégorie F, de Parts Sociales Catégorie E et Parts Sociales de Catégorie D sont rachetées et annulées, tous les Bénéfices de Plus-Value restant postérieurement au paiement conformément aux étapes (1) à (3) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie C au pro rata et sur une base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Catégorie I, Parts Sociales de Catégorie H, Parts Sociales de Catégorie G, Parts Sociales de Catégorie F, Parts Sociales de Catégorie E, Parts Sociales de Catégorie D et Parts Sociales de Catégorie C sont rachetées et annulées, tous les Bénéfices de Plus-Value restant postérieurement au paiement conformément aux étapes (1) à (2) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie B au pro rata et sur une base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Catégorie I, Parts Sociales de Catégorie H, Parts Sociales de Catégorie G, Parts Sociales de Catégorie F, Parts Sociales de Catégorie E, Parts Sociales de Catégorie D, Parts Sociales de Catégorie C et Parts Sociales de Catégorie B sont rachetées et annulées, tous les Bénéfices de Plus-Value restant postérieurement au paiement conformément à l'étape (1) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A au pro rata et sur une base pari passu.

14.5. Tout Bénéfices Restants est distribué sur les Parts Sociales Ordinaires.

14.6. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) un état des comptes est établi par le conseil de gérance de la Société;

(ii) cet état des comptes montre que des bénéfices et autres réserves (incluant l'Apport en Capitaux Propres et la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par le conseil de gérance et par l'associé unique dans les deux mois (2) suivant la date de l'arrêté des comptes;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, en tenant compte des capitaux de la société; et

(v) si les dividendes intérimaires payés excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, l'associé unique doit reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution de l'associé unique ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué à l'associé unique.

VII. Disposition générale

Art. 16. Provision générale. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2015.

Souscription - Paiement

Ces faits exposés, Ares European Property Enhancement Acquisition II, L.P., représenté comme indiqué ci-dessus déclare souscrire à l'intégralité des 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale d'1 EUR (un euro) chacune.

Les parts sociales ont été entièrement libérées par apport en numéraire, le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est donc, à partir de maintenant, à la libre disposition de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à 1.500,- euros.

Résolutions de l'Associé Unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique a adopté les résolutions:

(a) fixer le nombre initial de gérants de la Société à quatre (4);

(b) nommer:

- Anne Delord née le 22 février 1974 à Paris, France, ayant sa résidence professionnelle au 43 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, pour une période indéterminée;

- François Georges né le 20 mars 1967, au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant sa résidence professionnelle au 29 avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une période indéterminée;

- Godfrey Abel, né le 2 juillet 1960 à Brixworth, Royaume-Uni, ayant sa résidence professionnelle au 30 rue de Crecy L-1364, Luxembourg, en tant que gérant de la Société, pour une période indéterminée;

- Alastair McDonnell, né le 27 janvier 1978 à Antrim, Irlande, ayant sa résidence professionnelle au 10 New Burlington Street, Londres, W1S 3BE, Royaume-Uni, en tant que gérant de la Société pour une période indéterminée; et

(c) fixer le siège social de la Société au 5 rue Guillaume Kroll,, L-1882 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, constate qu'à la demande du comparant ci-dessus, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Bontemps, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 septembre 2015. Relation: EAC/2015/20315. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015153868/639.

(150169224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

T.L.M. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 4D, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 91.665.

Rectificatif du dépôt initial B91665 - L150166594

Monsieur Benjamin Colas, gérant et associé de la société, né le 18 février 1953 à Anderlecht, demeure désormais professionnellement au 4D, rue Pletzer, L-8080 Bertrange.

Pour T.L.M., S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015152534/13.

(150167544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Taïko S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 157.498.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 septembre 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015152535/11.

(150166775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

**Metalcom Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Premium Telecommunications Luxembourg S.à r.l.).**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 174.907.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth of August.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

R-CAP Resources Capital S.A., a public limited liability company, organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, registered with the R.C.S.Luxembourg under number B 147639,

hereby represented by Mister Ernest Ouwerkerk, manager, with professional address at 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal with power of substitution given on 27th August 2015.

The said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party is the sole shareholder of Premium Telecommunications Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies and Register under number B 174.907, having its registered office at 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 20 December 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 27 March 2013, number 743 (the “Company”). The articles of incorporation have not been amended since.

The appearing party, representing the entire share capital of the Company and acting in place of the extraordinary general meeting of shareholders, requested the notary to act on the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from Premium Telecommunications Luxembourg S.à r.l. to Metalcom Invest S.à r.l..

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the article 2.1 of the Articles of Association of the Company, which shall read as follows:

“ 2.1. The name of the company is: Metalcom Invest S.à r.l. “

Estimated costs

The aggregate amount of costs, remunerations or expenses which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed in worded in English, followed by a French version and in case discrepancies between the English and the French, the English version will be binding.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed..

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

R-CAP Resources Capital S.A., une société anonyme, constituée et existante sous les lois du Luxembourg, établie et ayant son siège social à 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B147639,

ici dûment représentée par Monsieur Ernest Ouwerkerk, gérant, demeurant professionnellement à 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé avec pouvoir de substitution donné le 27 août 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Laquelle comparante agissant en qualité d'associé unique de Premium Telecommunications Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.907, ayant son siège social au 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, constituée par acte de Maître Francis KESSELER, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 20 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 27 mars 2013, numéro 743 (la «Société»). Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, agissant en qualité d'assemblée générale extraordinaire de la Société, a requis le notaire d'acter la résolution suivante:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination de la Société de Premium Telecommunications Luxembourg S.à r.l. en Metalcom Invest S.à r.l..

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 2.1 des Statuts de la façon suivante:

« **2.1.** La dénomination de la société est: Metalcom Invest S.à r.l.»

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations et charges, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à environ mille deux euros (EUR 1.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française et qu'à la requête de cette même personne la version anglaise fera foi en cas de divergences entre le texte anglais et français.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Ouwerkerk et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 7 septembre 2015. Relation: 2LAC/2015/20016. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Référence de publication: 2015154141/84.

(150169217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Tiago First Frankfurt Properties Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 176.926.

Résolutions prises par le Conseil de gérance de Tiago First Frankfurt Properties Limited S.à r.l. avec effet du 7 juillet 2015

Avec effet du 7 juillet 2015, le conseil de gérance a adopté la résolution suivante:

1. Transfert du siège social de la société au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, avec effet immédiat.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015152541/14.

(150166817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Telles Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.625,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 123.292.

—
In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first day of August.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED

Select Malta Holdings Limited, a limited liability company having its registered office at Level 2 West, Mercury Tower, The Exchange Financial and Business Centre, Elia Zammit Street, St Julian's, STJ 3155, Malta, registered with the Registry of Companies of Malta with company registration number C41269,

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, whose professional address is at Pétange, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

A That the appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Telles Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 123292 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg), dated 1 December 2006, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 317, dated 7 March 2007.

B That the articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of Maître Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), dated 31 March 2011, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 1365 dated 22 June 2011.

C That the Sole Shareholder, duly represented as stated here above, having recognised to be duly informed of the resolutions to be taken, has decided to vote on all of the items of the following agenda:

Agenda:

1 To increase the share capital of the Company by an amount of one hundred twenty-five Euro (EUR 125) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by one hundred (100) shares, with a nominal value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125) each, to an amount of twelve thousand six hundred twenty-five Euro (EUR 12,625) represented by one hundred one (101) shares, with a nominal value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125) each.

2 To issue, with payment of a total share premium of forty-six million eight hundred thirteen thousand six hundred forty-nine Euro (EUR 46,813,649), one (1) share with a nominal value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder resolving on the proposed share capital increase (the New Share).

3 To accept the subscription of the New Share by the Sole Shareholder, with payment of a share premium in a total amount of forty-six million eight hundred thirteen thousand six hundred forty-nine Euro (EUR 46,813,649), by a contribution in kind consisting of an unquestionable and immediately payable receivable of a total amount of forty-six million eight hundred thirteen thousand seven hundred seventy-four Euro (EUR 46,813,774) (the Receivable) held by the Sole Shareholder against the Company, and to allocate such New Share to the Sole Shareholder.

4 To amend article 6 of the articles of association of the Company (the Articles) so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 3).

5 Miscellaneous.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred twenty-five Euro (EUR 125) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by one hundred (100) shares, with a nominal value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125) each, to an amount of twelve thousand six hundred twenty-five Euro (EUR 12,625) represented by one hundred one (101) shares, with a nominal value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125) each.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to issue the New Share, with payment of a total share premium of forty-six million eight hundred thirteen thousand six hundred forty-nine Euro (EUR 46,813,649).

Subscription/Payment

There now appears:

Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of the Sole Shareholder, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder, prenamed, to the New Share, with payment of a share premium in a total amount of forty-six million eight hundred thirteen thousand six hundred forty-nine Euro (EUR 46,813,649), and to make payment in full for such New Share and share premium by a contribution in kind consisting of the Receivable held by the Sole Shareholder against the Company for a total amount of forty-six million eight hundred thirteen thousand seven hundred seventy-four Euro (EUR 46,813,774).

The Receivable is free of any lien and there exist no impediments to its free transferability to the Company and valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Receivable to the Company.

The proof of the existence and of the value of the Receivable has been produced to the Company.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to amend article 6 of the Articles which shall forthwith read as follows:

“ **Art. 6.** The capital is set at twelve thousand six hundred twenty-five Euro (EUR 12,625) divided into one hundred one (101) shares of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125) each.”

THERE BEING NO FURTHER BUSINESS THE MEETING IS CLOSED.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above mentioned appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Pétange (Grand-Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le trente-et-unième jour du mois d'août.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU

Select Malta Holdings Limited, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au Level 2 West, Mercury Tower, The Exchange Financial and Business Centre, Elia Zammit Street, St Julian's, STJ 3155, Malte, inscrite au Registre des Sociétés (Registry of Companies) de Malte sous le numéro d'immatriculation de société C41269,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte comme suit:

A La partie comparante est la seule associée (l'Associé Unique) de Telles Holding S à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123292 (la Société). La Société a été constituée par un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersh (Grand-Duché de Luxembourg), daté du 1^{er} décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 317, daté du 7 mars 2007.

B Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié de Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), daté du 31 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1365, daté du 22 juin 2011.

C L'Associé Unique, dûment représenté comme indiqué ci-dessus, ayant reconnu avoir été dûment informé des résolutions à prendre, a décidé de voter sur tous les points de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent vingt-cinq euros (EUR 125) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500), représenté par cent (100) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune, à douze mille six cent vingt-cinq euros (EUR 12.625), représenté par cent une (101) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune.

2 Emission, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quarante-six millions huit cent treize mille six cent quarante-neuf euros (EUR 46.813.649), de une (1) part sociale, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la Société à partir du jour de la décision prise par l'Associé Unique décidant de l'augmentation du capital proposée (la Nouvelle Part Sociale).

3 Acceptation de la souscription de la Nouvelle Part Sociale par l'Associé Unique, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quarante-six millions huit cent treize mille six cent quarante-neuf euros (EUR 46.813.649), par un apport en nature consistant en une créance certaine liquide et exigible d'un montant total de quarante-six millions huit cent treize mille sept cent soixante-quatorze euros (EUR 46.813.774) (la Créance) détenue par l'Associé Unique contre la Société, et allocation de la Nouvelle Part Sociale à l'Associé Unique.

4 Modification de l'article 6 des statuts de la Société (les Statuts), afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1) à 3).

5 Divers.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent vingt-cinq euros (EUR 125) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cent (100) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune, à douze mille six cent vingt-cinq euros (EUR 12.625), représenté par cent une (101) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'émettre la Nouvelle Part Sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quarante-six millions huit cent treize mille six cent quarante-neuf euros (EUR 46.813.649).

Souscription/Paiement

Ensuite, a comparu:

Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, susmentionnée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique, susmentionné, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La comparante déclare souscrire, au nom et pour le compte de l'Associé Unique, susmentionné, à la Nouvelle Part Sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quarante-six millions huit cent treize mille six cent quarante-neuf euros (EUR 46.813.649), et de libérer intégralement cette Nouvelle Part Sociale et cette prime d'émission par un apport en nature de la Créance détenue par l'Associé Unique contre la Société d'un montant total de quarante-six millions huit cent treize mille sept cent soixante-quatorze euros (EUR 46.813.774).

Il n'y a aucune restriction ou limitation au libre transfert de la Créance à la Société et des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de la Créance à la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de la Créance a été présentée à la Société.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 6 des Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille six cent vingt-cinq euros (EUR 12.625) représenté par cent une (101) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune.»

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA REUNION EST CLOTUREE.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg), à la date figurant en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1^{er} septembre 2015. Relation: EAC/2015/20307. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015152538/172.

(150167108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Tiago Berlin Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 176.925.

Résolutions prises par le Conseil de gérance de Tiago Berlin Property S.à r.l. avec effet du 7 juillet 2015

Avec effet du 7 juillet 2015, le conseil de gérance a adopté la résolution suivante:

1. Transfert du siège social de la société au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, avec effet immédiat.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015152540/13.

(150166822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

SPE III Spinelli S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.495.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société adoptées le 8 septembre 2015

L'associé unique de la Société (l'Associé Unique) a décidé de céder avec effet au 9 septembre 2015 l'intégralité des parts sociales qu'il détenait dans la Société à EPF Acquisition Opera S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.255.

L'Associé Unique de la Société a pris acte de la démission de CB Richard Ellis SPE III Holdings S.à r.l. et Daniel Laurencin de leur fonction de gérants de la Société avec effet au 9 septembre 2015.

Avec effet au 9 septembre 2015, l'Associé Unique a décidé de nommer Dagmara Maziukiewicz, Matthias Prochaska, Patrick Mabry et Cristian Encher, tous quatre de résidence professionnelle au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, ainsi que Shaun Collins, de résidence professionnelle au 25 St. Georges Street, London W1S 1FS, Royaume-Uni, en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée.

En conséquence de ce qui précède, en date du 9 septembre 2015, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Dagmara Maziukiewicz, gérant;
- Matthias Prochaska, gérant;
- Patrick Mabry, gérant;
- Cristian Encher, gérant; et
- Shaun Collins, gérant.

Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de la Société adoptées le 9 septembre 2015

L'associé unique de la Société a décidé de transférer avec effet immédiat le siège social de la Société de son adresse actuelle au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SPE III Spinelli S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015153117/31.

(150168053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Tiago German Properties GmbH, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 176.719.

—
Résolutions prises par le Conseil de gérance de Tiago German Properties GmbH avec effet du 7 juillet 2015

Avec effet du 7 juillet 2015, le conseil de gérance a adopté la résolution suivante:

1. Transfert du siège social de la société au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, avec effet immédiat.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015152542/13.

(150166818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Phoenix Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 101.718.

—
Par résolutions signées en date du 10 septembre 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des gérants suivants:

- Franck Doineau, gérant de classe B, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Dominique Robyns, gérant de classe B, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Loewe Bon Chi Lee, gérant de classe A, avec adresse professionnelle au 210, Tin Hau Temple Road, 3/F, Kingsford Gardens, Hong Kong, Chine
- Yuen Ching Jimmy Lee, gérant de classe A, avec adresse professionnelle au 210, Kingsford Gardens, C1/3F, Tin Hau Temple, Hong Kong, Chine
- Edward Yuen Cheor Lee, gérant de classe A, avec adresse professionnelle au 210, Tin Hau Temple Road, Kingsford Gardens C1/3F, Hong Kong, Chine
- Yuen Kui Lee, gérant de classe A, avec adresse professionnelle au 210, Kingsford Gardens, Tin Hau Temple Road, Hong Kong, Chine

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 mars 2016 et qui se tiendra en 2016;

2. Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 mars 2016 et qui se tiendra en 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153039/27.

(150168187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Tiago German Properties GmbH First Frankfurt S.C.S., Société en Commandite simple.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 176.886.

—
Résolutions prises par le Conseil de gérance de Tiago German Properties GmbH First Frankfurt S.C.S. avec effet du 7 juillet 2015

Avec effet du 7 juillet 2015, le conseil de gérance a adopté la résolution suivante:

1. Transfert du siège social de la société au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, avec effet immédiat.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015152543/14.

(150166813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Tous Bois S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3925 Mondercange, 23, rue des Fleurs.

R.C.S. Luxembourg B 181.654.

Les comptes annuels au 31.12.13 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015152568/10.

(150167283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

PGM Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 171.482.

In the year two thousand and fifteen, on the first day of September.

before Maître Jacques Kessler, notary, residing in Petange, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

Anglo Platinum Marketing Limited, a company with registered office at 20, Carlton House Terrace, London SW1Y 5AN, (UK), registered with the Registrar of England and Wales under number 6726161 (hereafter the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao conde, notary clerk, with professional address in Petange, by virtue of a proxy under private seal given on August 27, 2015;

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole member of PGM Holdings (hereafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 171.482, incorporated under the denomination "Anglo American Investments 10" Maître Marc Loesch dated August 30, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2551 of October 13, 2012.

The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Marc Loesch dated March 16, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1608 on 30 June 2015.

The Sole Shareholder, represented as stated above, then requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of seven US Dollar (USD 7.-) so as to raise it from its current amount of fifty thousand and one US Dollars (USD 50,001.-) to fifty thousand and eight US Dollars (USD 50,008.-) through the issue of seven (7) new shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1).

The seven (7) new shares are subscribed by the Sole Shareholder, prenamed, represented as stated above, for a total consideration of one million (USD 1,000,000), out of which seven US Dollar (USD 7.-) is allocated to the share capital of the Company and the remaining amount i.e. nine hundred and ninety nine thousand, nine hundred and ninety three US Dollars (USD 999,993) to the share premium account.

The subscribed new share is fully paid up in cash by the Sole Shareholder, prenamed, so that the aggregate amount of one million US Dollars (USD 1,000,000) is at the free disposal of the Company.

Second resolution:

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6.1 of the articles of incorporation of the Company so that it will henceforth read as follows:

“ **6.1.** The Company's issued capital is set at fifty thousand and eight dollars of the United States of America (USD 50,008) represented by fifty thousand and eight (50,008) shares in registered form with a par value of one dollar of the United States of America (USD 1) each, all fully subscribed and entirely paid up.”

Whereof this deed is drawn up in Petange, in the office of the undersigned notary, on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le premier septembre.

par devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Petange, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Anglo Platinum Marketing Limited, une société avec siège social à 20, Carlton House Terrace, London SW1Y 5AN, (UK), inscrite au Registrar of England and Wales sous le numéro 6726161, (ci-après «l'Associé Unique»),

ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Petange, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 Août 2015.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est le seul et unique associé de PGM Holdings (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 171.482, constituée sous la dénomination «Anglo American Investments 10» suivant acte reçu par Maître Marc Loesch en date du 30 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 2551 du 13 octobre 2012.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Marc Loesch en date du 16 Mars 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 1608 du 30 Juin 2015.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de sept US dollar (USD 7,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille et un US dollars (USD 50.001,-) à cinquante mille et huit US dollars (USD 50.008,-) par l'émission de sept (7) nouvelles parts sociale d'une valeur nominale d'un US dollars (USD 1,-) chacune.

Les sept nouvelles parts sociale sont souscrites par l'Associé Unique, prénommé, représenté comme indiqué ci-dessus, pour un montant total de un million US dollars (USD 1.000.000), dont sept US dollars (USD 7,-) sont affectés au capital social de la Société et le solde, soit neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-treize US dollars (USD 999.993) sont affectés au compte de prime d'émission.

Les nouvelles parts sociale ainsi souscrites sont intégralement libérées en numéraire par l'Associé Unique, prénommée, de sorte que le montant total de un million US dollars (USD 1.000.000) est à la libre disposition de la Société.

Troisième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **6.1.** La Société a un capital émis de cinquante mille et huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50.008) représenté par cinquante mille et huit (50.008) parts sociales sous une forme nominative, d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées."

Dont acte, fait et passé à Petange, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 septembre 2015. Relation: EAC/2015/20499. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015154152/94.

(150169301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Tiago Second Frankfurt Properties Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 176.954.

—
Résolutions prises par le Conseil de gérance de Tiago Second Frankfurt Properties Limited S.à r.l. avec effet du 7 juillet 2015

Avec effet du 7 juillet 2015, le conseil de gérance a adopté la résolution suivante:

1. Transfert du siège social de la société au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, avec effet immédiat.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015152545/14.

(150166806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

TigerLuxOne Holdco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 188.177.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des associés de la Société tenue le 13 août 2015

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des associés de la Société du 13 août 2015, que:

- Les associés ont révoqué les membres du conseil de surveillance avec effet immédiat;

- Les associés ont nommé Ernst & Young, société anonyme, ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 47771, en tant que réviseur d'entreprise agréée de la Société, avec effet immédiat et pour une durée de 6 ans.

TigerLuxOne Midco S.à r.l.

Gérant

Représenté par Cédric Pedoni

Gérant

Référence de publication: 2015152546/18.

(150166706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Kettman Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 180.818.

—
Extrait des résolutions prise lors de la réunion du conseil d'administration du 8 septembre 2015

- Il est pris acte de la démission de Madame Stéphanie COLLEAUX de son mandat d'Administrateur avec effet au 22 septembre 2015.

- Madame Ariane VIGNERON, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Stéphanie COLLEAUX, démissionnaire, avec effet au 22 septembre 2015, et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein une Présidente en la personne de Madame Laurence MOSTADE. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

Fait à Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Certifié sincère et conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015152915/22.

(150167874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Tokheim Luxco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 169.223.

Les comptes annuels au 30 avril 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015152547/9.
(150167441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Tokheim Luxco 2 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 25.067.985,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 169.320.

Les comptes annuels au 30 avril 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015152548/9.
(150167412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

TrackTeo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 174.017.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 septembre 2015.
Référence de publication: 2015152550/10.
(150167186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Commercial Real Estate Investments S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Capital social: USD 724.490,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 113.699.

Il résulte des décisions prises par le conseil d'administration de la Société tenue au siège social le 19 juin 2015 que les mandats suivants ont été reconduits pour une période de six ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en 2021:

Administrateurs de classe A:

- Olivier Dorier, Directeur de sociétés, demeurant professionnellement au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach;
- Stewart Kam-Cheong, Réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach; et

Administrateur de classe B:

- Hamid Yunis, Avocat, demeurant professionnellement 5, New street Square, London EC4A 3TW, United-Kingdom

Il résulte des décisions prises par le Conseil d'Administration de la Société tenue au siège social le 19 juin 2015 que le mandat du Réviseur d'Entreprises de la Société, Deloitte Audit a été reconduit pour une période d'un an courant jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en 2016.

Réviseur d'Entreprises:

- Deloitte Audit, dont le siège social est établi au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.
Munsbach, le 11 septembre 2015.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un Administrateur

Référence de publication: 2015152748/26.

(150167560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Trafigura Trade Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.815,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 39, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 159.363.

—
EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale annuelle de l'associé unique en date du 3 juin 2015, l'associé unique a décidé d'adopter les résolutions suivantes:

1. Les mandats de Constance Collette et Christophe Gaul, en tant que gérants de catégorie B, ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 30 septembre 2015.

2. Les mandats de Mark Irwin et Robbert Maas, en tant que gérants de catégorie A, ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 30 septembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2015152552/19.

(150166974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Tuskar, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 132.462.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

TUSKAR S.À R.L.

Référence de publication: 2015152555/11.

(150166779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Top Etanche S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8821 Koetshette, Z.I. de Riesenhoff.
R.C.S. Luxembourg B 162.854.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société Top Etanche SA en date du 03 février 2015

Le Conseil d'Administration décide de nommer comme dépositaire la société FISCOGES Sarl, ayant son siège social au 4, rue de Kleinbettingen, L - 8362 Grass, enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro B174051.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2015152567/14.

(150167058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Twenty One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1217 Luxembourg, 12, rue de Bastogne.
R.C.S. Luxembourg B 190.412.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 10 septembre 2015.

1. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Hassane DIABATE de son mandat d'administrateur de la Société.

2. L'Assemblée décide de nommer un nouvel administrateur unique:

- Madame Florence BOUQUARD, née le 20 juin 1973 à Besançon, France, demeurant professionnellement à 21 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin en 2021.

3. L'Assemblée décide de révoquer avec effet immédiat le mandat de la société SECURE INVEST HOLDING S.A. de sa fonction de commissaire aux comptes.

4. L'Assemblée décide de nommer à la fonction de commissaire aux comptes la société CALDIA FIDUCIAIRE S.A., ayant son siège social à 21, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B153093.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015152556/21.

(150167049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Team Consult, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7340 Heisdorf, 24, rue de la Forêt.

R.C.S. Luxembourg B 97.716.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015152559/10.

(150167055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Erre Nove S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 31, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 55.550.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue de manière extraordinaire pour l'exercice 2014 tenue à 11:00 heures le 4 août 2015

1- L'assemblée générale ratifie la démission de Monsieur Eliseo GRAZIANI de sa fonction d'administrateur présentée aux actionnaires de la société en décembre 2014 ainsi que la nomination de Monsieur Nico HOFFELD à la fonction d'administrateur de la société à partir de la date de sa nomination par cooptation, à savoir le 20 janvier 2015;

5- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs suivants ainsi que du commissaire aux comptes, à savoir:

Administrateurs:

M. Marcel EGLI, adresse professionnelle 31, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

M. Nico HOFFELD adresse professionnelle 31, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

Commissaire aux comptes:

Fiduciaire Centra Fides S.A., RCS Luxembourg B 39.844, 33, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

qui tous acceptent, pour l'exercice social 2015 et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

6.1- L'assemblée générale prend connaissance de la décision de l'administrateur M. Bernard KLEIN de démissionner du Conseil d'Administration de la société et accepte donc la démission de M. Bernard KLEIN de sa fonction d'administrateur, (...);

6.2- L'assemblée générale décide de nommer comme nouvel administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, M. Luca GALLINELLI, adresse professionnelle 31, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, qui accepte avec effet à la date de la présente et jusqu'à l'assemblée générale annuelle ordinaire qui se tiendra en 2016;

Référence de publication: 2015152797/26.

(150167641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Albertina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 83.750,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.719.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-sixth of August.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Rasstaf Sweden AB a “AB” company, having its registered office at 10, Vastmannagatan, S-11124 Stockholm, Sweden, having a share capital of SEK 4.187.500 registered with the Sweden Registrar of Companies under the number 556729-9622 (the “Sole Shareholder”), being the sole shareholder of ALBERTINA, S.à r.l. a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 55, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, having a share capital of EUR 83,750.-, registered with the Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg under the number B 115719, incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, enacted on 12 April 2006, published in the Memorial C, number 1294 of 5 July 2006, amended for the last time by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, enacted on 21 December 2012, published in the Memorial C, number 831 of 9 April 2013,

hereby represented by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 17 August 2015.

The said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has taken the following resolution:

Sole Resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 2 of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

“ **Art. 2.** The Company has as its main corporate object the investment in real estate or real estate related assets, situated in Luxembourg or abroad, in order to derive income from its rental and management. This will be undertaken through acquisition, option of purchase, development and construction of real estate or by any other means. The Company may, from time to time, realise its investments in real estate by sale or any other means.

The Company may, by acquisition of holdings in whatever form or by any other type of investment or security, take part in the establishment and development of any company, registered in Luxembourg or abroad, manufacturer or commercial, having an identical, similar or related corporate purpose than the corporate purpose of the Company or which can facilitate or promote the development of the Company, as well as administer, manage, develop financially, improve, oversee and liquidate, permanently or temporarily, those interests or holdings. The Company can also give assistance to any such company as well as to any company being part of the same group of companies as the Company by means of loans, advances, guarantees, mortgages or otherwise.

Finally, the Company may carry out, both in Luxembourg and abroad, any kind of general, industrial, commercial, financial, movable or real estate operations as well as any measures of control or supervision relating directly or indirectly, in all or in part, to the fulfillment of its corporate purpose as referred to in the above 2 paragraphs, including to request financing in its favour from any Luxembourg or foreign credit institutions or from a different company or natural person by means of loans, advances, guarantees, mortgages or by any other means.”

Estimated costs

The aggregate amount of costs, remunerations or expenses which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately seven hundred Euro (EUR 700.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, the said person signed, together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-six août.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Rasstaf Sweden AB., une société “AB” ayant son siège social au 10, Vastmannagatan, S-11124 Stockholm, Suède, ayant un capital social de SEK 4.187.500, enregistrée auprès du registre des sociétés suédois sous le numéro 556729-9622 (l'«Associé Unique»), associé unique de ALBERTINA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 55, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 83.750.-, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 115719, constituée suivant acte notarié de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 12 avril 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro

1294 du 5 juillet 2006, les statuts ayant été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 21 décembre 2012, publié au Mémorial C numéro 831 du 9 avril 2013,

ici dûment représentée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé donnée le 17 août 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique a pris la résolution suivante:

Résolution Unique

L'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a comme objet social principal l'investissement dans l'immobilier ou dans les actifs liés à l'immobilier, situés à Luxembourg ou à l'étranger, afin de générer des revenus provenant de leur location et leur gestion. Cela pourra se réaliser par l'acquisition, l'option d'achat, le développement et la construction d'immeubles ou par tout autre moyen. La Société peut, de temps à autre, effectuer des investissements dans l'immobilier par la vente ou tout autre moyen.

La Société peut, par la prise de participations de quelque forme que ce soit ou par toute autre forme de placement ou valeurs mobilières, prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise, immatriculée au Luxembourg ou à l'étranger, industrielle ou commerciale, ayant un objet social identique, analogue ou connexe à l'objet social de la Société ou qui est de nature à favoriser ou faciliter le développement de la Société, ainsi qu'administrer, gérer, développer financièrement, mettre en valeur, superviser et liquider, à titre permanent ou temporaire, ces intérêts ou participations. La Société peut également prêter assistance à une telle entreprise ainsi qu'à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société au moyen de prêts, avances, garanties, hypothèques ou autrement.

Pour finir, la Société peut accomplir, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières ainsi que toutes mesures de contrôle ou de surveillance se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à l'accomplissement de son objet social tel que défini aux deux paragraphes ci-dessus, parmi lesquelles solliciter des financements en sa faveur auprès de tout établissement de crédits luxembourgeois ou étranger ou de toute autre société ou personne physique au moyen de prêts, avances, garanties, hypothèques ou de tout autre manière.»

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations et charges, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à environ sept cents euros (EUR 700,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 31 août 2015. Relation: 1LAC/2015/27563. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 4 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152643/105.

(150167591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Tedev, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 173.197.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015152560/9.

(150167151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Thiam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 81.911.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015152562/10.

(150166904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Advantage Luxembourg S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-5670 Altwies, 2, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 190.849.

In the year two thousand fifteen, on the fourth day of September.

Before Us, Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

Mr. Uwe NIELSEN, economist, professionally residing in 2, route de Mondorf, L-5670 Altwies, acting in his capacity as special attorney in fact of the board of directors (the "Board of Directors") of ADVANTAGE LUXEMBOURG S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at L-5670 Altwies, 2, route de Mondorf, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 190849 (the "Company"),

pursuant to the power granted in the resolutions taken by the Board of Directors dated 20 August 2015 (the "Resolutions"). A copy of the Resolutions, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party declared and requested the notary to act that:

1. The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary on 7 October 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 13 November 2014 under Number 3385 and whose articles have not been amended since then.

2. The share capital of the Company is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) represented by thirty one thousand (31,000) shares with a par value of one Euro (1.- EUR) each, fully paid up.

3. According to paragraph 2 of article 5. of the articles of association of the Company, the authorized capital is fixed at one million Euro (1,000,000.- EUR) to be divided into one million (1,000,000) shares with a par value of one Euro (1.- EUR) each.

4. Paragraph 4 of article 5. of the articles of association of the Company, allows the Board of Directors, within a five years delay, to increase the share capital within the authorized capital.

5. During its meeting dated 20 August 2015, the Board of Directors resolved with unanimous vote, to increase the capital of the Company by an amount of four hundred thirty-two thousand Euro (EUR 432,000.-) by the issuance of four hundred thirty-two thousand (432,000) new shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, by contribution in kind consisting of two hundred forty thousand (240,000) shares of the company CoConnect, Inc., having its registered office at 3561, Lindell Road, Suite D565, Las Vegas, NV 89103 United States, ISIN code CCON, held by PacificWave Partners Europe S.à r.l., with registered office in L-2449 Luxembourg, 8, Boulevard Royal, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 135815. The Board of Directors decided to approve the contribution agreement in which are contributed to the Company two hundred forty thousand (240,000) shares of the company CoConnect, Inc., prenamed. Proof of the existence of the contribution in kind and the transfer to the Company of that contribution in kind was shown to the undersigned notary.

6. The Board of Directors of the Company decided, in its meeting dated 20 August 2015, to remunerate the hereof contribution with the issuance of four hundred thirty-two thousand (432,000) shares of the Company with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares, and to allot all the new shares to PacificWave Partners Europe S.à r.l., prenamed.

7. The company Artemis Audit & Advisory, approved audit firm, with registered office at Luxembourg, issued a report dated on 25 August 2014, according to the articles 26-1 and 32-1(5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. The conclusion of this report is the following:

«Conclusion

Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to the 432,000 new shares with a nominal value of EUR 1 each to be issued, hence total consideration amounting to EUR 432,000.»

8. As a consequence, the company's share capital is increased by an amount of four hundred thirty-two thousand Euro (EUR 432,000.-) within the authorized capital. The company's share capital of the Company is increased from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), represented by thirty one thousand (31.000) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, to an amount of four hundred sixty-three thousand Euro (EUR 463,000.-) represented by four hundred sixty-three thousand (463,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

9. As a consequence of such increase of capital, the Board of Directors decided with unanimous vote to modify the paragraph 1 of article 5. of the articles of association of the Company, as a consequence, to confer the following wording:

“ **Art. 5. Corporate capital. (1st Paragraph).** The subscribed capital of the company is fixed at four hundred sixty-three thousand Euro (EUR 463,000.-) represented by four hundred sixty-three thousand (463,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.”

Declaration

The undersigned notary declares that, according to article 32-1 of the Companies Act as amended, she has verified the fulfillment of the conditions as provided in article 26 of such Act.

Costs and expenses

The amount of the expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever, borne by the Company as a result of the present deed are valued at approximately one thousand eight hundred Euro (EUR 1,800.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mil quinze, le quatre septembre.

Par-devant Nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Uwe NIELSEN, économiste, demeurant professionnellement à 2, route de Mondorf, L-5670 Altwies, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration (le "Conseil d'Administration") de ADVANTAGE LUXEMBOURG S.A., une société anonyme constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à L-5670 Altwies, 2, route de Mondorf, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190849 (la "Société"),

en vertu du pouvoir accordé dans les résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 20 août 2015 (les "Résolutions"). Une copie des Résolutions, après avoir été signée ne varietur par le comparant et par le notaire, devra être annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 octobre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 13 novembre 2014 sous le numéro 3385. Les statuts n'ont pas été amendés depuis lors.

2. Le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, intégralement libérées.

3. Aux termes de l'article 5. alinéa 2 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) qui sera représenté par un million (1.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

4. Aux termes de l'article 5. Alinéa 4 des statuts de la Société, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé, pendant une période de 5 ans, à augmenter son capital social souscrit dans les limites du capital social autorisé.

5. Lors de sa réunion du 20 août 2015, le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité d'augmenter le capital de la Société à concurrence d'un montant de quatre cent trente-deux mille euros (EUR 432.000,-) par l'émission de quatre cent trente-deux mille (432.000) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, en contrepartie d'un apport en nature de deux cent quarante mille (240.000) actions de la société CoConnect, Inc., ayant son siège social au 3561, Lindell Road, Suite D565, Las Vegas, NV 89103 Etats-Unis, code ISIN CCON, détenues par PacificWave Partners Europe S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, Boulevard Royal, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135815. Le Conseil d'administration a décidé d'approuver la convention d'apport aux termes desquelles sont apportées à la Société deux cent quarante mille (240.000) actions de la société CoConnect, Inc., préqualifiée. La preuve de l'existence de l'apport en nature ainsi que du transfert à la Société de cet apport en nature a été montrée au notaire soussigné.

6. Le Conseil d'Administration de la Société a décidé lors de sa réunion du 20 août 2015, de rétribuer ledit apport par l'émission de quatre cent trente-deux mille (432.000) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes émises, et d'attribuer toutes ces nouvelles actions à PacificWave Partners Europe S.à r.l., préqualifiée.

7. Le cabinet Artemis Audit & Advisory, réviseur d'entreprises agréé, ayant son siège social à Luxembourg, a émis en date du 25 août 2015, un rapport tel que prescrit par les articles 26-1 et 32-1(5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée. La conclusion de ce rapport est la suivante:

«Conclusion

Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to the 432,000 new shares with a nominal value of EUR 1 each to be issued, hence total consideration amounting to EUR 432,000.»

8. Par conséquent, le capital de la Société a été augmenté de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) dans le cadre du capital autorisé. Le capital de la Société est donc porté de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à un montant de quatre cent soixante-trois mille euros (EUR 463.000,-) par l'émission de quatre cent soixante-trois mille (463.000) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

9. Suite à l'augmentation de capital telle que détaillée ci-dessus, le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité de modifier l'article 5 alinéa 1 des statuts en conséquence pour lui conférer la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social. (1^{er} Alinéa).** Le capital social est fixé à quatre cent soixante-trois mille euros (EUR 463.000,-) par l'émission de quatre cent soixante-trois mille (463.000) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.»

Déclaration

Le notaire soussigné déclare, par application de l'article 32-1 de la Loi du 10 août 1915 concernant les Sociétés Commerciales telle que modifiée, avoir vérifié que les conditions de l'article 26 de la loi précitée ont été remplies.

Frais, évaluation

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite aux résolutions prises à la présente réunion, est évalué à mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, constate que, à la demande de la personne comparante ci-dessus, le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de non-concordance entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Nielsen, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 4 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/28335. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande à la société prénommée.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152673/143.

(150167835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Tinkelman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 81.598.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TINKELMAN S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015152564/11.

(150166824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Tiretech Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7513 Mersch, 62, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 167.167.

Les comptes annuels au 30.06.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015152565/10.

(150167091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Trek Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 180.581.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 3 septembre 2015 que l'assemblée a pris note de la démission de Madame Valérie STRECKER, et à nommer en remplacement de l'administrateur sortant:

Monsieur Jeton IBRAJ employé privé, né le 1^{er} juillet 1980, à Koshare (Kosovo) demeurant professionnellement au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de l'an 2019.

Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015152571/14.

(150167242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Aloco Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 174.254.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 11 septembre 2015 que:

- Messieurs Oliver Thomas et Jean-Christophe Dauphin ont démissionnés de leurs fonctions de gérant B avec effet immédiat.

- Monsieur Richard March, né le 14 janvier 1981 à Guernsey, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg a été nommé gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

- Monsieur Christophe Ponticello, né le 20 août 1980 à Thionville, France et résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg a été nommé gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 11 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152646/19.

(150167559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Twins Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 99.521.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015152573/10.

(150167390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Unidos do Brasil, Association sans but lucratif.
Siège social: L-1260 Luxembourg, 28, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg F 10.512.

STATUTS

Entre les soussignés:

- Stéfane Silva Sousa, 65 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, étudiante de nationalité brésilienne;
 - José Raul Santos, 17 rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, cuisinier de nationalité brésilienne;
 - Laurita Marcolina de Jesus, 28 rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, femme de ménage de nationalité brésilienne;
 - Roberto Carlos da Luz, 5 rue du Canal, L-3819 Schifflange, cuisinier de nationalité luxembourgeoise;
 - Rodeson Roberto de Jesus Lima, 28 rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, ouvrier de nationalité brésilienne;
 - Rodyvan de Jesus Lima, 1 rue de la Paix, L-2312 Luxembourg, étudiant de nationalité brésilienne
- et toutes celles et ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

I. La dénomination, l'objet, le siège, la durée et l'exercice social

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination «Unidos do Brasil».

Art. 2. L'association a pour objet:

- 1- de regrouper des personnes désireuses de collaborer de manière générale à des actions culturelles, sociales, sportives, de solidarité et de co-développement;
- 2- de promouvoir des actions favorisant la connaissance du Grand-Duché de Luxembourg et de ses cultures;
- 3- de favoriser les contacts et échanges entre tous les résidents du Luxembourg;
- 4- de promouvoir la formation sociale et civique de ses membres de façon à contribuer à leur participation à la vie publique.

Art. 3. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Art. 4. L'association a son siège social à Luxembourg. Le siège social peut être transféré par simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La durée de l'association est illimitée.

Art. 6. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

II. Les membres

Art. 7. Les membres, dont le nombre ne peut être inférieur à trois, sont admis par délibération du conseil d'administration à la suite d'une demande formulée de manière écrite ou verbale.

Art. 8. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'association, seront tenus de payer une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Le montant de la cotisation annuelle ne peut être supérieur à 100 euro.

Art. 9. Les membres s'engagent à respecter le principe et l'objet de l'association, ainsi que les décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

Art. 10. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire après le délai de 6 mois à compter du jour de l'échéance des cotisations tout membre n'ayant pas payé la cotisation lui incombant.

Art. 11. Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association ou ne respectent pas les conditions émises à l'article 9 des présents statuts. À partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Art. 12. L'associé démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations versées.

Art. 13. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

III. L'assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demande par écrit en proposant un ordre du jour au conseil d'administration.

Art. 15. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- la modification des statuts et, le cas échéant, du règlement interne;
- la nomination et révocation des administrateurs et, le cas échéant, des réviseurs de caisse;
- l'approbation des budgets et comptes;
- la dissolution de l'association;
- l'exclusion d'un membre.

Art. 16. La convocation se fait au moins 15 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant courrier postal ou électronique devant mentionner l'ordre du jour proposé.

Art. 17. Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

Art. 18. Tous les associés ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale et les résolutions sont prises à majorité absolue des voix sous réserve des dispositions des articles 11 et 26. Un membre ne peut représenter qu'un seul autre membre empêché.

Art. 19. Les résolutions de l'assemblée générale, signées par deux membres du conseil d'administration, sont portées à la connaissance des membres et des tiers le cas échéant par voie postale ou électronique. Elles sont conservées dans un registre au siège de l'association pouvant être consulté sur demande préalable par les associés et les tiers.

IV. Le conseil d'administration

Art. 20. L'association est gérée par un conseil d'administration composé entre 3 et 6 membres, élus à la majorité simple des voix. La durée de leur mandat est de 3 ans renouvelable.

Les décisions du conseil d'administration sont prises de manière collégiale. Il désigne notamment parmi ses membres un président, un secrétaire et un trésorier.

Art. 21. Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou à la demande de la moitié de ses membres. Il ne peut valablement délibérer que si les deux-tiers de ses membres au moins sont présents ou représentés. Toute décision est prise à la majorité absolue des voix.

Art. 22. Le conseil d'administration gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, 2 signatures de membres en fonction sont nécessaires.

Toutefois, la gestion journalière des affaires de l'association peut être déléguée par le conseil d'administration, à l'exclusion de tous autres pouvoirs, soit à un associé, soit à un tiers.

Art. 23. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

Art. 24. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

Art. 25. Les ressources de l'association comprennent non exclusivement:

- les cotisations des membres,
- l'autofinancement
- les subsides et subventions,
- les dons ou legs en sa faveur autorisés dans les conditions de l'article 16 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

V. La modification des statuts, la dissolution et la liquidation

Art. 26. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts ou la dissolution de l'association que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification aux statuts ou dissolution ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; mais, dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification aux statuts porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, ces règles sont modifiées comme suit:

a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés;

b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix;

c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 27. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté, après liquidation du passif, à une association ayant des buts similaires.

VI. Les dispositions finales

Art. 28. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée, ainsi, le cas échéant, qu'au règlement interne en vigueur.

Ainsi fait à Luxembourg, le 29/07/2015.

Signatures

Les membres fondateurs

Référence de publication: 2015152574/117.

(150166683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Renardière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 89.495.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 16 Juin 2015

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, d'instaurer deux catégories d'administrateur, à savoir:

- Catégorie A

- Catégorie B

La société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer les trois administrateurs de la société en catégories A, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur de catégorie A, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg.

- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, administrateur de catégorie A, né le 22 Mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), demeurant professionnellement 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg

- Luxglobal Management S.à r.l. administrateur de catégorie A, inscrit auprès du Registre de commerce et des Sociétés (Luxembourg) sous n° B159.893 domicilié professionnellement 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg. Représentant permanent Mr Hendrik H.J. KEMMERLING, né le 22 Mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), demeurant professionnellement 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer deux administrateurs de catégories B, à savoir:

- Monsieur Gérard Jean François VAN SPAENDONCK, administrateur de catégorie B, né le 11 février 1961 à Tilburg (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg (LUXEMBOURG) et ceci jusqu'à l'assemblée générale de 2016.

- Monsieur Cornelis Adrianus VAROSSIEAU, administrateur de catégorie B, né le 08 mai 1949 à Vlijmen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg (LUXEMBOURG) et ceci jusqu'à l'assemblée générale de 2016.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission d'un administrateur, à savoir:

- Mr Rob SONNENSCHNEIN, administrateur, né le 30 Août 1955 à Eindhoven (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015153069/35.

(150168074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.
